

MONTGIROD

La lettre

CENTRON

Sommaire

- Rentrée scolaire
- Défibrillateur
- Environnement
- Naissances et Décès
- Urbanisme

Rentrée scolaire

Voilà plus d'un mois maintenant que nos enfants ont repris le chemin de l'école de Centron. Les 36 élèves de l'école sont répartis comme suit: 4 en petite section, 10 en moyenne section, 6 en grande section et 4 en CP dans la classe de Christelle Broche (Directrice) ainsi que 2 en CE1, 4 en CE2, 3 en CM1 et 3 en CM2 dans la classe de Léa Picard.

À la demande de la municipalité, un contrôle sanitaire des locaux de la cantine scolaire a été effectué par le service Sécurité Sanitaire des Aliments de la Direction départementale des services vétérinaires de la Savoie, tout est conforme. Rappelons que nous avons fait effectuer avant les vacances un contrôle qui n'avait révélé aucune présence d'amiante.



Environnement

Rappelons qu'une benne pour les déchets végétaux exclusivement est à votre disposition sur la place de la Mairie à Centron jusqu'au 12 octobre.

Une nouvelle collecte (porte à porte) des encombrants aura lieu le jeudi 30 octobre dans les mêmes conditions que la fois précédente, cette collecte organisée par la Communauté de Communes aura lieu dorénavant 2 fois par an.

Pensez à sortir vos encombrants la veille au soir.

RAPPEL *Lorsque vous jetez des cartons vides dans les conteneurs « ordures ménagères », merci de les compacter.*

Défibrillateur

À la suite de la réunion du 8 septembre dernier (photos ci-contre) la municipalité envisage d'organiser 2 demi-journées de formation aux premiers gestes de secourisme. Cette formation sera encadrée par les sapeurs pompiers d'Aime. Les dates seront fixées ultérieurement. Les personnes intéressées par cette formation sont d'ores et déjà invitées à se faire inscrire en Mairie (nombre de places limitées).



De même, le mardi 14 octobre, à l'initiative de la commission communale d'action sociale d'Aime et de Christophe Dupuy (sapeur pompier bénévole), une soirée de sensibilisation aux gestes de premiers secours est organisée dans les locaux du centre de secours d'Aime.

De 20 à 22 heures, des professionnels de la santé et des gestes de premiers secours répondront à vos questions et vous proposeront des ateliers de démonstrations (massage cardiaque, défibrillateur...). Cette soirée est, espérons le, les prémices de nombreuses autres...

Page précédente ◀

▶ *Page suivante*

Naissances

Depuis notre lettre N°5 nous avons eu la joie d'accueillir dans notre commune

Stella Daignault née le 11 août
Ambre Libolt née le 26 août

Décès

Nos sincères condoléances à la famille de
Mr Sylvain Rochaix né en 1929
qui nous a quittés le 17 août.

Urbanisme

Le permis de construire a changé

Des délais d'instruction garantis...

Le délai d'instruction du permis de construire est fixé à deux mois pour les constructions individuelles et trois mois pour les autres constructions.

Quand une consultation est obligatoire et impose un délai supplémentaire, celui-ci est connu au bout d'un mois. Il ne peut plus être changé après.

Une gestion des pièces manquantes du dossier plus claire et plus simple...

Une liste des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec les nouveaux formulaires.

L'administration a l'obligation de réclamer toutes les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier.

Vous avez alors 3 mois pour les envoyer. Le délai d'instruction recommence alors à compter de la date de réception de ces pièces.

Lorsque vous voulez effectuer des travaux moins importants ou si la surface de construction ne dépasse pas 20m² vous pouvez alors utiliser la procédure de la **Déclaration préalable**, le délai d'instruction est alors ramené à 1 mois.

*Calendrier des opérations valable
pour les permis de construire
et pour les déclarations préalables*

- Transmission au service « Urbanisme » de la DDE à Moûtiers
- Avis de la commission municipale « Urbanisme » ou du Conseil Municipal
- Eventuellement demande des pièces manquantes (attention le délai d'instruction repart à zéro le jour où vous déposez ces pièces manquantes et si vous laissez passer le délai de 3 mois à compter de la demande votre dossier sera purement et simplement classé sans suite).
- Retour en Mairie avec accord ou refus
- Le Maire signe cet accord ou refus et vous le transmet.

Vente de jus de pomme

Organisée par l'Association de Parents d'Elèves

**Judi 9 octobre
de 11h45 à 12h15
et de 16h45 à 17h30
à l'école de Centron**

Journées d'information retraite

Organisée par la CRAM Rhône-Alpes

**Lundi 13 octobre de 13h30 à 17h00
et Mardi 14 octobre de 9h00 à 12h00
et de 13h45 à 16h30
à la salle des Fêtes
place de l'Hôtel de Ville à Moûtiers**

Ces journées ont pour but de renseigner, sur simple présentation de leur carte de sécurité sociale et d'une pièce d'identité, les visiteurs qui pourront obtenir immédiatement leur relevé de carrière personnel et l'évaluation du montant de leur future pension.


Seront présents lors de ces journées, la CRAM Rhône-Alpes (Caisse Régionale d'Assurance Maladie), le RSI (Régime Social des Indépendants), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et le CICAS (retraites complémentaires).

Vous ne résidez pas toute l'année sur la commune, vous souhaitez recevoir tous les numéros de La lettre.

- Dépôt de votre dossier en Mairie
- Récépissé daté du jour de votre dépôt, cette date est donc le point de départ du délai d'instruction

Une solution, déposez en mairie plusieurs enveloppes timbrées portant votre adresse.

Page précédente 

 *Page suivante*